



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 2 JUIN, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Martine Vorlet, Présidente
CONSEIL GENERAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Constance Rohrbasser et M. Loris Schnarrenberger
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 28 avril 2016
2. Construction d'un nouveau mur cinéraire (étape IV bis)
3. Modification de l'arrêt du bus « Coulat » et remplacement de l'abri voyageurs « Martinets »
4. Comptes 2015
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
5. Rapport de gestion 2015
6. Demande de prolongation au postulat n° 007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant « Recyclage des déchets en plastique »
7. Divers

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ouvre la séance et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour cette deuxième assemblée de la nouvelle législature.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 16 mai 2016 accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour pour la séance de ce soir.

Je dois excuser les personnes suivantes :

- Mme Constance Rohrbasser et M. Loris Schnarrenberger

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents et je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Nous sommes 46 Conseillers généraux présents.

En préambule, je me permets de vous soumettre quelques usages pour faciliter le déroulement de notre séance.

Comme nous sommes au début d'une nouvelle législature, il est important que nous fassions connaissance. Nous sommes 32 anciens et 18 nouveaux Conseillers généraux.

En début de chacune de vos interventions, je vous prie de bien vouloir vous annoncer en mentionnant votre nom et prénom ainsi que votre groupe ou parti. Bien évidemment que si vous prenez la parole à répétition pour le même objet, cela n'est pas nécessaire de l'énoncer à chaque fois. Par ailleurs, mais je ne l'impose pas, il me serait très agréable que vous vous leviez pour exposer vos propos afin de vous rendre visible de toutes et tous.

Cette procédure n'a pas pour intention un excès de formalisme, mais juste d'offrir à chacun la possibilité de se familiariser avec ses pairs. Par ailleurs, cela facilitera grandement, la prise du procès-verbal.

Pour ce qui est de vos allocutions, si vous les préparez par écrit, je vous prie de bien vouloir les remettre également à la rédactrice du procès-verbal. Dans l'idéal, la transmission de vos documents sous forme informatique ou Word par e-mail serait également d'une aide précieuse pour la retranscription.

J'en profite pour rappeler que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal et je vous remercie d'avance de votre collaboration. Je saisis cette opportunité pour remercier également Mme Vonlanthen pour son précieux travail.

Et voici encore une communication, je vous informe que des changements ont eu lieu pour le groupe socialiste. Suite à la nomination de M. Vito Carnevale à la présidence de la Commissions financière, la section PS de Villars-sur-Glâne a nommé Mme Belkiz Renklicicek comme cheffe de groupe et M. Jean Pythoud comme suppléant chef de groupe.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'adresse en mon nom et celui du Conseil général mes sincères condoléances à M. le Conseiller communal, Marco Aurelio Andina ainsi qu'à sa famille pour le décès de sa maman. Elle s'est éteinte au Tessin quelques jours avant la fête des mères.

Je suggère une minute de recueillement.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous pouvons maintenant passer aux différents points de l'ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 28 avril 2016

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 est approuvé par 43 oui et 3 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la construction d'un nouveau mur cinéraire (étape IV bis)

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 mai 2016, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic, remplaçant de M. Pierre-Emmanuel Carrel, excusé, et de M. Ali Osman Eraslan, Chef de secteur des services extérieurs.

Consciente de la nécessité de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande, la Commission financière préavise favorablement les travaux de construction d'un nouveau mur cinéraire. Elle a pris note que les tarifs des concessions restent inchangés, conformément au règlement du cimetière du 23 février 2006.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 125'000.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général.

M. Adrian Etter, Conseiller général pour le groupe Verts-PCS. Le groupe Verts-PCS a étudié avec grand intérêt le message relatif à la construction d'un nouveau mur cinéraire.

Ce projet nous semble cohérent avec les coutumes actuelles qui montrent que de plus en plus de défunts se font incinérer. Dans ce contexte de coutumes en évolution, il nous semble qu'il y a encore d'autres sujets à considérer. Notre chapelle mortuaire demanderait aussi une mise à jour à des standards modernes. L'espace pour une famille en deuil ainsi que pour la communauté en deuil, nous semble être restreint. Existe-t-il un projet pour rénover notre chapelle et la rendre plus spacieuse ?

Une autre question se pose dans le même contexte : dans notre Commune, les tombes sont supprimées après 20 ans et aucune dérogation à cette règle n'est prévue. Est-il imaginable de concevoir certaines exceptions ? Des parents jeunes qui perdent un enfant pourraient sentir le besoin de se recueillir sur la tombe de leur enfant plus longtemps que les 20 ans administrativement limités. Existe-t-il un projet de modification de ce règlement qui pourrait définir un certain assouplissement de cette règle ?

Notre groupe souhaite que le défi d'une famille en deuil soit considéré dans ses multiples facettes et que les infrastructures et les règlements soient adaptés en fonction.

Notre groupe soutient ce message et invite les autres partis à faire de même.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Alizée Rey, Conseillère générale pour le groupe socialiste. Comme l'a relevé le Conseil communal dans son message, les pratiques funéraires de la société ont évolué. Aujourd'hui, près de 80 % des personnes décédées sont incinérées.

Il faut donc s'adapter et répondre aux besoins futurs découlant de cette évolution. La construction de ce nouveau mur cinéraire est nécessaire pour les années à venir. C'est pourquoi le groupe socialiste soutient ce projet à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions pour le Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. Concernant la chapelle mortuaire, nous n'avons pas de projet défini pour l'instant afin d'améliorer cet espace. La configuration du terrain est extrêmement difficile. A l'arrière, nous avons des tombes et, à droite des tombeaux. Il serait difficile de l'agrandir, mais si d'aventure le Conseil communal entrait en matière, il faudrait probablement la déplacer. Pour l'instant, il n'y a pas de projet sur « la comète » si je peux m'exprimer ainsi !

Concernant le règlement pour la désaffectation des tombes de 20 ans, vu l'exiguïté du cimetière de Villars-sur-Glâne, à l'époque, il était judicieux de mettre une limite car beaucoup de personnes se faisaient enterrer. Etant donné que l'évolution des mentalités va plutôt vers un mur cinéraire, nous pourrions envisager une refonte de ce règlement et réadapter les durées de présence.

Concernant le parchet des enfants, je suis d'avis de faire quelque chose de bien, mais depuis 1989 que je suis au Conseil communal, aucun enfant n'a été déterré.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la construction d'un nouveau mur cinéraire, pour un montant de Fr. 125'000.--TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 8'750.--, soit Fr. 5'000.-- pour l'amortissement de 4 % et Fr. 3'750.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le crédit et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptés à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la modification de l'arrêt de bus « Coulat » et au remplacement de l'abri voyageur « Martinets »

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 mai 2016, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic, remplaçant de M. Bruno Marmier, excusé, et de M. Ivan Matic, Chef de secteur transports et environnement.

La Commission financière partage le souci du Conseil communal de sécuriser le passage pour piétons à hauteur de cet arrêt de bus, très fréquenté par les écoliers. Ce réaménagement obligera les automobilistes à se conformer aux règles de circulation qui, jusqu'ici, étaient fréquemment enfreintes.

Bien qu'à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement les travaux de réaménagement, elle regrette que ceux-ci n'aient pas été entrepris en même temps que les travaux de réfection des routes du Coulat - Blés d'Or. Cela aurait permis quelques économies, mais également évité de nouveaux désagréments pour les usagers de ce tronçon.

La Commission financière préavise également à l'unanimité le remplacement de l'abri voyageurs « Martinets », en mauvais état, pour un abri digne de ce nom, répondant aux attentes de ses nombreux utilisateurs. Elle ne peut que soutenir un projet de réaménagement coordonné dans le cadre d'une planification de travaux dans le secteur.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 165'000.-- ainsi que l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir ces dépenses. Elle incite le Conseil général à en faire autant.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Si les travaux n'ont pas lieu en même temps, cela est aussi dû aux différentes procédures. La route existante peut être refaite en tout temps sans demander de permis de construire. Ce projet avait fait l'objet de multiples échanges avec le Canton et nous ne savions pas quand le permis de construire allait être délivré. Finalement, la réfection de la route faisait partie du programme de réfection de cette année alors que l'objet dont nous traitons aujourd'hui dépend d'un nouveau permis de construire.

Ce sont les raisons pour lesquelles les travaux sont faits séparément. Je conçois que cela n'est pas idéal par rapport aux doubles désagréments.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale pour le groupe Verts-PCS. Lors de sa séance de préparation, le groupe Verts-PCS a pris connaissance du message relatif à la modification de l'arrêt de bus « Coulat » et le remplacement de l'abri bus « Martinets ».

Notre groupe approuve dans l'ensemble le message présenté ce soir.

En ce qui concerne l'arrêt de bus « Coulat », on estime que c'est très important d'effectuer ce changement. De plus, il permet une continuité avec la route des Martinets. Comme bien cité dans ce message, différentes analyses des cheminements des élèves sur notre Commune ont été faites. Cette modification prouve que le danger à cet endroit est bien réel. A d'autres endroits de la Commune, on peut trouver ce modèle d'arrêt de bus. Il est très fonctionnel et nettement plus sûr pour les piétons.

Par contre, il ne faut pas oublier que d'autres endroits sont problématiques, notamment le passage piéton qui se trouve entre le centre de Cormanon et l'école. En effet, ce passage est fortement sollicité par les élèves et la circulation est importante à toute heure. Le système de feux n'est pas la meilleure des solutions.

Concernant le remplacement de l'abribus des « Martinets », le groupe Verts-PCS estime que le moment est bien choisi et en cohérence avec les travaux d'aménagements extérieurs de la Résidence. C'est d'autant plus nécessaire vu l'état abîmé de cette infrastructure. Le modèle choisi montre une harmonisation avec d'autres abribus installés dans la Commune.

Au sujet de ces deux points, notre groupe se demande si un plan général des différents endroits à modifier et/ou des abribus à remplacer existe. Le groupe de travail, composé entre autres de représentants de la police intercommunale et de membres de l'APEV, qui a effectué l'analyse de la sécurité des cheminements piétons des élèves a relevé plusieurs points critiques. Il faudra y être très attentif pour les prochaines modifications et donner la priorité aux lieux dits « dangereux ».

Cela dit, le groupe Verts-PCS accepte ce message et vous propose de faire de même.

M. Olivier Overney, Conseiller général rejoint la séance à 19h48.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ?

Mme Katharina Buchs, Conseillère général pour le groupe PS. Le groupe PS, lors de sa dernière séance de préparation, a pris connaissance du message et l'approuve dans sa globalité.

Pour l'arrêt du « Coulat », effectivement, nous sommes soulagés de voir ce problème de sécurité résolu. Pourtant, il y avait une incompréhension de n'avoir pas considéré la modification de cet arrêt. Aujourd'hui, nous avons la réponse. Concernant la réfection de la route, le délai mis pour peindre les passages piétons et les lignes sur la chaussée, que l'on attend toujours, est inadmissiblement long, plus de 6 mois, et dangereux pour un secteur proche de l'école et très fréquenté.

Par ailleurs, on peut regretter que la circulation en vélo soit rendue délicate dans ces zones de rétrécissement de chaussée. Le cycliste ne peut plus croiser une voiture en sécurité. Ainsi, soit le vélo, soit l'automobile, doit s'arrêter.

Nous remarquons que ce rétrécissement de route est dans la continuité de la route des Martinets, c'est-à-dire simple et bétonné. Dans d'autres endroits de la Commune, un espace de verdure a été installé.

Le groupe socialiste dans son ensemble approuve ce message.

M. Jean Pythoud, Conseiller général rejoint la séance à 19h48.

M. Vanya Karati, Conseiller général pour le groupe PDC. Lors de sa séance du 24 mai 2016, le groupe PDC a examiné le message relatif à la modification de l'arrêt de bus « Coulat » et au remplacement de l'abri voyageurs « Martinets ».

Si notre groupe est favorable à la proposition du Conseil communal, il n'en demeure pas moins certaines interrogations.

En effet, des incivilités répétées ont été constatées sur les arrêts de bus, tant de nouvelle génération que d'ancienne, à l'image de celui des Martinets, cible récurrente de ce genre d'activité.

Le groupe PDC souhaite saisir l'occasion et recommande donc au Conseil communal d'accorder une attention particulière au type de vitrage utilisé pour les nouvelles installations, par exemple, vitrage anti-vandalisme/tags, ainsi que d'examiner l'opportunité d'installer des films de protection anti-tags sur les vitrages des arrêts existants.

S'agissant de la construction d'un arrêt de bus en milieu de chaussée à « Coulat », le groupe PDC recommande au Conseil communal d'installer une signalisation routière relative à la priorité accordée aux usagers de la route.

Cette recommandation est bien entendu valable pour les arrêts de ce type déjà existants. Il a en effet été constaté que les conducteurs, souvent pressés, voire agacés par les temps d'attente engendrés par ces chicanes, tentaient de forcer le passage, créant ainsi une nouvelle forme d'insécurité, mettant ainsi à mal le but initial de la démarche.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Concernant les remarques sur les points noirs de sécurité, notamment le passage piéton à la hauteur du Centre commercial de Cormanon, dans le cadre de l'Agglomération, il y a un projet de réaliser un passage sous la route de Cormanon. Il va être étudié de manière à avoir un passage entièrement sécurisé pour les enfants et les piétons. Il faut savoir que la route de Cormanon est une route cantonale et que nous n'avons pas toute liberté d'action la concernant.

Par rapport au rétrécissement, je partage en partie la remarque qui a été faite. Toutefois, dans un secteur où vous avez un arrêt de bus, il est difficile de mettre un arrêt de bus sur la chaussée sans avoir de rétrécissement. Dans d'autres endroits, où il y a des rétrécissements sans arrêt de bus et qu'il n'y a pas de trottoir, on peut laisser un espace. Le rétrécissement est fait avec des potelets où les cyclistes peuvent continuer de passer de part et d'autre. Ceci est difficilement réalisable sur les routes des Martinets et des Blés d'Or où les arrêts de bus se succèdent.

Au sujet du marquage, il est vrai que la pose a pris du retard. Nous avons plusieurs fois dû réclamer à l'entreprise d'intervenir.

Je prends note des remarques par rapport au vandalisme des abris ainsi qu'aux différents types d'équipement qui sont à notre disposition. Nous choisirons les meilleurs équipements.

Concernant la signalisation routière, il est vrai qu'il y a un certain nombre de problèmes et que nous allons y réfléchir. Le but de ce genre de mesures est de diminuer l'agressivité des gens et qu'ils se mettent d'accord entre eux sur la priorité. Globalement, c'est positif mais il y a toujours des irréductibles.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la modification de l'arrêt de bus « Coulat » et au remplacement de l'abri voyageurs « Martinets » pour un montant de Fr. 165'000.—TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 11'550.--, soit Fr. 6'600.-- pour l'amortissement de 4 % et Fr. 4'950.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le crédit et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptés à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Comptes 2015

Mme Martine Vorlet, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2015. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détails. Dans ces deux phases, la parole est au Conseil communal, puis à la Commission financière, puis au Conseil général.

Je donne la parole au Conseil communal, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Comme depuis quelque temps déjà, je vais essayer de synthétiser ces comptes par quelques chiffres que vous aurez sur les sliders (voir l'annexe). Ce qui vous donnera un éclairage différent de celui que vous donne le message qui est déjà bien complet.

Tout d'abord, quelques généralités : nous pouvons nous réjouir clairement des comptes 2015 qui sont excellents. Le bénéfice comptable est de Fr. 576'120.-- alors que nous avons budgétisé un petit déficit de Fr. 276'460.--. Je vous rappelle que, dans les comptes 2014, nous avons un bénéfice de Fr. 855'183.--. Les comptes sont donc très réjouissants à l'instar de ceux de Fribourg et de Bulle. Ils sont dus en grande partie aux rentrées fiscales.

Grâce à cet excellent exercice nous avons pu faire de nombreuses réserves et amortissements pour un montant de Fr. 12'256'212.--.

Le compte financier que vous avez dans le message est, en quelque sorte, le carnet du lait, ce sont les rentrées moins les sorties. Il est positif de Fr. 3'355'542.--. Ce chiffre fait abstraction de tout ce qui concerne les amortissements, etc.

Les liquidités au 31.12.2015 sont de Fr. 34'320'040.--. Concernant les investissements nets, ils ont été en 2015 de l'ordre de Fr. 10'549'085.--. Ils n'étaient que de Fr. 3'003'204.-- en 2014. Nous avons pu financer tous ces investissements en 2015 par des liquidités sans devoir recourir à l'emprunt.

Quelques mots sur la dette brute, elle est identique à celle que nous avons au 31.12.2014 car nous n'avons pas eu de remboursement de dette en 2015. Nous en aurons en 2016 et 2017.

Je vous rappelle tout de même que nous avons en 2006 une dette qui culminait à Fr. 94'121'000.-- et que nous avons aujourd'hui une dette par habitant de Fr. 4'668.-- alors qu'en 2006, elle était de Fr. 9'051.-- par habitant. Nous pouvons dire que le chemin parcouru depuis dix ans est excellent.

Les recettes fiscales des personnes morales qui sont en hausse. Ce qui est réjouissant, c'est que l'impôt sur le revenu des personnes physiques est également en hausse, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps dans notre Commune.

Les réserves comptables totales au 31.12.2015 sont de Fr. 23'499'039.-- alors qu'en 2014, elles étaient de Fr. 21'333'600.--. Nous avons pu faire des réserves de Fr. 2'165'439.-- en 2015, soit une augmentation de 10 %. Ceci en dit long sur la bonne santé financière actuelle de notre Commune.

Il est intéressant également de s'attarder sur la dette nette qui est la dette brute moins les liquidités. Au vu des importantes liquidités que nous avons au 31.12.2015, la dette nette a été réduite de Fr. 6'649'211.-- par rapport celle que nous avons au 31.12.2014. Les chiffres sont sur le tableau, soit Fr. 34'320'040.-- plus les Fr. 5'486'138.-- du compte courant de l'Etat de Fribourg.

Au niveau des charges brutes, les nouvelles sont moins réjouissantes car elles étaient en 2014 de Fr. 55'448'000.-- et en 2015, de Fr. 56'480'013.--, à savoir une augmentation des charges brutes de Fr. 1'032'013.-- soit 1.8 %. J'entends par charge brutes l'ensemble des charges moins celles relatives au chapitre 9 car il s'agit là plus souvent d'un amortissement comptable qui ne dit pas grand-chose sur les véritables charges communales.

Les charges nettes sont des charges moins les revenus pour tous les dicastères, sauf celui des finances (Chapitre 9). Là aussi, nous avons une augmentation des charges nettes, Fr. 42'864'697.-- en 2015 et Fr. 41'044'982.-- en 2014. L'augmentation est de 4.4 %. La plus importante augmentation en 2015 est celle du dicastère des affaires sociales, avec un montant de Fr. 650'201.--, soit 7 % de plus, pour un total de charges nettes de Fr. 9'882'241.--.

Concernant les impôts, vous remarquerez quelques surprises au sujet des impôts conjoncturels, qui dépendent de la situation économique, en particulier ceux des gains immobiliers. En 2015, il y a eu peu de gains immobiliers concernant les immeubles dans la Commune. Il y a eu seulement Fr. 548'410.--, nous sommes largement en dessous du budget 2015 ainsi que des comptes 2014. C'est un impôt qui est toujours difficile à budgétiser car, au

moment du budget, on ignore quelles sont les transactions immobilières qui vont avoir lieu dans la Commune. Il faut toujours être prudent lorsqu'on budgétise les gains immobiliers.

La même chose pour les mutations immobilières, respectivement les droits de mutations. En 2015, la Commune n'a encaissé que Fr. 848'969.--. Pour rappel, l'année 2014 a été excellente, avec un montant de Fr. 3'640'000.-- de mutations immobilières qui était dû à une transaction unique importante. Pour 2015, nous sommes largement en dessous du budget, mais si nous comparons avec 2013, où nous avons Fr. 1'097'247.--, nous pouvons dire que, pour 2015, nous retournons vers la normalité. Peut-être qu'à l'avenir, avec le nouveau plan d'aménagement local (PAL) et les nouvelles zones à bâtir, ce poste augmentera.

Concernant les impôts sur les personnes physiques, comme je l'ai dit, c'est une excellente surprise. Pour informer les 18 nouveaux Conseillers généraux, les revenus des personnes physiques sont toujours des estimations. Pour 2015, nous ne savons pas exactement les montants qui seront payés. Nous avons pris la dernière année avec les revenus effectifs et nous avons imaginé que les revenus de 2015 ne seront certainement pas inférieurs. Nous avons les impôts des personnes physiques qui sont supérieurs de 8.4 % à ceux des comptes 2014 et également supérieur de 5.9 % par rapport au budget 2015. C'est une excellente surprise qui demande confirmation. De plus, c'est une inversion de la tendance négative que nous connaissons depuis de nombreuses années. Cela assure une certaine pérennité dans les rentrées fiscales. C'est une mesure anti RIE III de voir que les impôts sur les personnes physiques augmentent plutôt qu'ils ne reculent ou stagnent.

Pour le bénéfice des personnes morales, là aussi le chiffre est excellent. Il se monte à Fr. 25'851'533.-- pour 2015, toujours estimé avec une grande prudence, sans tenir compte des fameux pourcentages que l'Etat estime toujours à des montants supérieurs par rapports à l'année précédente. Le Conseil communal a toujours fait abstraction du pourcentage que nous fournit l'Etat. Nous sommes largement au-dessus du budget 2015 ainsi que des comptes 2014. Je ne vais pas répéter la dépendance que nous avons face à un seul contribuable, mais simplement que la proportion s'est un peu réduite entre les personnes physiques et les personnes morales. Nous sommes à 52.5 % pour les personnes morales et à 47.5 % pour les personnes physiques. Ce qui reste toujours une proportion très étonnante et unique dans le Canton de Fribourg.

Pour le bénéfice des personnes morales, en 2019, même si cela paraît un peu loin aujourd'hui, ce ne sont plus des chiffres qui découlent du pessimisme d'un responsable des finances, mais bien des chiffres officiels, fournis par l'Etat lors d'une réunion que nous avons eue récemment.

La perte pour Villars-sur-Glâne serait de 57 % sur le revenu des personnes morales. Etant donné que la loi n'est pas encore complètement sous toit, ce chiffre est donné hors compensation et hors modification éventuelle de la péréquation. Si nous appliquons ce pourcentage aux comptes 2015, c'est une diminution d'environ Fr. 15'251'215.-- sur le bénéfice et le capital des personnes morales. L'année 2019 va être difficile, déjà au niveau du budget.

La Commune de Villars-sur-Glâne est la plus touchée car elle a le plus grand nombre de rentrées fiscales de personnes morales pour le Canton. Par exemple, ce qui est très étonnant, la Ville de Fribourg verra ses recettes fiscales augmenter grâce à la RIE III, car elle a de nombreuses sociétés holding, sociétés de domicile qui verront le pourcentage de leurs impôts augmenter. A Villars-sur-Glâne, il y a principalement des sociétés dont le taux fiscal va drastiquement baisser. Sur la totalité des pertes fiscales des communes fribourgeoises, Villars-sur-Glâne en a 43%.

Ces pertes sont basées sur les comptes 2015, il faudra voir à l'avenir. Récemment, j'ai lu un article dans le Temps qui mentionnait que le Groupe Richemont avait des craintes pour le futur.

Ce qui est certain, la perte de 57 % n'est pas une projection, mais un chiffre absolument réel avec lequel il faudra compter dans le futur. La conclusion est toujours un peu la même, les comptes 2015 sont magnifiques et ensoleillés, à l'inverse du temps qu'il a fait aujourd'hui. Mais si nous prenons en considération la RIE III en 2019, l'horizon financier, en l'état, paraît quelque peu bouché et nécessitera certaines mesures à prendre pour pouvoir présenter des comptes équilibrés.

Je vous remercie et je reste à disposition pour vos questions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 mai 2016 consacrée à l'examen des comptes 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires données par M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, M. Claude Mettraux, chef du service des finances, et Mme Karine Rusterholz, sa successeur.

En premier lieu, la Commission financière relève la qualité et la clarté du message qui lui a été soumis et elle se déclare très satisfaite à la vue du résultat des comptes 2015 qui bouclent, cette année encore, avec un bénéfice (plus de Fr. 500'000.--). Malgré des revenus et charges au caractère aléatoire pour certains (retrées fiscales, mesures sociales, bâtiments, etc.) et des prévisions économiques plutôt sombres pour d'autres, la Commission financière relève une gestion saine et rigoureuse des dépenses communales. Elle ne peut qu'en féliciter le Conseil communal qui devra toutefois, ces prochaines années, faire face à d'importants investissements. Après des années consacrées avant tout à la réduction drastique de la dette brute, qui est passée de 100 millions à 56 millions de francs, une phase d'investissements a démarré déjà dans le cadre du budget 2016. Dès lors, ce seuil réjouissant risque d'être difficile à maintenir.

Toutefois, les liquidités importantes dont dispose la Commune actuellement pourraient servir dans une mesure sensible à financer certains investissements et ainsi, éviter les conséquences négatives d'une trésorerie trop importante auprès des banques de la place (intérêt négatif) et retarder le recours aux emprunts avec les intérêts en découlant.

Compte tenu de la situation tendue dans certains secteurs de l'économie avec une répercussion sur les personnes morales, la Commission financière partage le souci de prudence du Conseil communal en matière de fiscalité. Il y a lieu de garder à l'esprit que les impôts directs des personnes morales et aussi physiques émanent d'estimations basées sur les dernières taxations connues et des acomptes déjà versés, en tenant compte, dans une moindre mesure, des évaluations cantonales qui, par expérience, ont été jugées un peu trop optimistes.

Le résultat des impôts sur les personnes physiques a été une des bonnes nouvelles des comptes 2015. En effet, l'évaluation prudente basée sur le résultat définitif 2014 s'est avérée meilleure que prévu. La Commission financière ne peut que s'en réjouir.

A l'unanimité des membres présents, la Commission financière, sur la base des éléments ci-dessus, approuve les comptes 2015. Pour le reste, elle a pris note des explications complémentaires qui lui ont été fournies et émettra ses remarques lors de la discussion de détails.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général pour le parti socialiste. Les comptes 2015 présentent un excédent de revenus de 7,6 millions de francs, ce qui nous a permis de clore l'année avec un bénéfice de plus d'un demi-million, de renflouer pour 1 million la réserve pour les investissements futurs et de procéder à des amortissements comptables pour 6 millions en vue du futur plan comptable harmonisé.

En outre, la réserve pour le service des eaux et celle pour la protection des eaux ont été augmentées pour un total de plus de 1 million. Ces deux réserves permettent à la Commune de financer les investissements nécessaires au maintien d'un réseau performant de distribution de l'eau potable et un système efficace d'évacuation et traitement des eaux usées.

C'est un excellent résultat et le parti socialiste approuve ces comptes. Ils sont le fait d'une politique prudente des dépenses, mais aussi de rentrées fiscales globalement plus élevées que celles qui étaient prévues au budget. Il faut cependant différencier pour ce qui est de l'évolution des recettes fiscales.

Par rapport aux comptes 2014, en effet, en 2015 il y a eu d'une part,

- une augmentation d'environ 3 millions des impôts sur les personnes physiques (revenu, fortune et impôt anticipé) et
- une augmentation de 1 million de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, mais d'autre part,
- une diminution de 1,4 million de l'impôt sur le capital des personnes morales, diminution principalement due au départ de la Commune de plusieurs sociétés financières, ce qui montre comment les impôts sur les personnes morales peuvent varier rapidement
- et aussi une diminution de plus de 3 millions des deux impôts sur les mutations et les gains immobiliers, en partie due aux nouvelles prescriptions, plus sévères, pour l'achat de biens immobiliers.

Si bien qu'au total, il y a eu moins de rentrées fiscales qu'en 2014, ce qui contraste avec l'évolution des 5 dernières années, où les rentrées fiscales de la Commune ont constamment et rapidement augmenté.

Pour l'avenir, nous soutenons la retenue dont le Conseil communal a fait preuve dans l'estimation des impôts pour le budget, compte tenu de la variabilité des recettes, surtout de celles provenant des personnes morales. Nous soutenons également la politique prudente des dépenses poursuivie jusqu'ici. Dans les années à venir, nous devons faire face à des

investissements importants de 57 millions pour la construction de l'école du Platy et la réhabilitation de celle de Cormanon et aussi l'achat du nouveau centre administratif.

D'autre part, nous serons confrontés à la 3^{ème} Réforme de l'imposition des entreprises et il s'agira donc de nous préparer pour le futur.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ?

M. Adrian Etter, Conseiller général pour le groupe Verts-PCS. Le groupe Verts-PCS a lu avec intérêt les comptes, le message relatif aux comptes et le chapitre du rapport de gestion qui fait référence à ces derniers.

Notre groupe constate avec satisfaction que l'exercice 2015 s'est soldé par un bénéfice de Fr. 576'000.--, compte tenu des amortissements comptables et des attributions à la réserve pour plus de 7 millions.

Notre groupe félicite le Conseil communal pour la bonne tenue des comptes et souligne la qualité du rapport de gestion. Notre groupe accepte les comptes et invite les autres partis à faire de même.

Nous souhaitons, toutefois, faire un commentaire sur l'endettement de la Commune. La page 39 du rapport de gestion, qui reprend partiellement le message qui nous est présenté aujourd'hui, affiche un graphique montrant l'évolution de la dette brute. A notre avis, il serait également judicieux de présenter sur ce graphique l'évolution de la dette nette.

En effet, nous constatons depuis 2013 que la différence entre endettement net et brut s'accroît pour atteindre aujourd'hui plus de 40 millions de francs. Ce qui signifie que la Commune disposait, au 31 décembre 2015, de 40 millions de liquidités, ce qui ne ressort pas du graphique présenté dans le rapport de gestion. Dans ce contexte, nous souhaiterions connaître la politique que compte suivre le Conseil communal dans la gestion de la dette pour les prochaines années.

En ce qui concerne les investissements futurs, nous constatons que le plan financier 2015-2020 contient des projets pour plus de 120 millions. Personne ici n'ignore que l'entrée en vigueur de la RIE III aura un impact important sur les finances communales. Pour cette raison, nous souhaitons que la panification financière qui nous sera présentée en décembre 2016 tienne compte de la diminution future des rentrées fiscales des personnes morales.

A cette occasion, il nous serait agréable de connaître les différents scénarios retenus par le Conseil communal pour faire face à cette nouvelle réalité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Etter.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale pour le groupe PDC. Lors de sa séance de groupe du 24 mai dernier, le groupe PDC a examiné avec attention les comptes 2015 et pris acte du résultat bénéficiaire de ceux-ci, accompagné d'une quasi stabilisation de la dette brute.

Dans l'optique de l'introduction de la réforme de la fiscalité des entreprises RIE III, nous ne pouvons qu'être satisfaits que notre Commune puisse créer quelques réserves afin d'amortir les conséquences de cette réforme. Il ne faut pas perdre de vue qu'à cela s'ajouteront les mesures d'économie du Canton et une péréquation toujours plus élevée.

Néanmoins, nous nous devons de ne pas nous focaliser uniquement sur ce problème, mais également sur les difficultés rencontrées par nombre d'entreprises.

Dernièrement, la Chambre du commerce et de l'industrie de Fribourg a publié une étude dans laquelle il appert que la Sarine, respectivement le Grand Fribourg, représente le poumon économique du Canton. Dans ses commentaires, la Liberté relève que le district de la Sarine, je cite « *représente près de la moitié du produit intérieur brut cantonal (environ 18 milliards de francs par an). Et le Grand Fribourg joue un vrai rôle de pôle démographique et économique, logeant les quatre cinquièmes de la population sarinoise, tout en abritant 85% des entreprises de la place* ».

Depuis 2011, le nombre d'entreprises installées sur le territoire de notre Commune ne cesse de progresser passant de 598 à 620 (+3.7%) avec à la clé de nombreux emplois. La majorité de ces entreprises sont des PME voire même des PE (Petite Entreprise).

Dans l'article paru le 3 mai dans la Liberté, il est fait état de la grogne de nombreux patrons en rapport aux problèmes de mobilité qu'ils rencontrent quotidiennement dans leurs activités, ce qui engendre des frais supplémentaires, frais qu'il n'est pas toujours possible de reporter sur leurs clients sans entraîner une perte de compétitivité. Comme relevé dans cet article, le danger réside dans le fait que certaines entreprises pourraient envisager de se délocaliser, avec des pertes fiscales supplémentaires.

Le groupe PDC invite donc le Conseil communal, non seulement à persévérer sur la voie de la prudence qu'il a tenue jusqu'ici, mais à participer activement avec les autres acteurs politiques cantonaux et communaux afin de trouver enfin une solution à ce problème lancinant de mobilité avant d'arriver à un point d'asphyxie non seulement routier mais financier.

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2015.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Mottolini.

M. Eric Guggiari, Conseiller général pour le groupe PLR-PVL. Notre groupe a pris connaissance des comptes 2015 de notre Commune lors de sa séance de préparation du 24 mai dernier.

Malgré un excellent résultat comptable, les comptes 2015 n'ont pas suscité un enthousiasme débordant lors de notre séance. S'il sied, en effet, de féliciter sincèrement l'Exécutif de la précédente législature pour la maîtrise des finances communales, le groupe PLR-PVL partage évidemment le souci évoqué par la Commission financière ainsi que notre collègue du PDC, au sujet des perspectives économiques inquiétantes. Inutile donc d'y revenir. Sauf peut-être pour rappeler que Villars-sur-Glâne s'est rendue si dépendante des rentrées fiscales des personnes morales qu'elle doit désormais se résoudre à prier on ne sait quel dieu pour que ces rentrées des personnes morales, en grande partie conjoncturelles, ne s'érodent pas d'ici l'arrivée de la fameuse RIE III. Car si l'excédent de recettes avant les artifices comptables peut paraître confortable, il s'avère néanmoins indispensable pour

- couvrir l'augmentation des charges dites courantes,
- financer le plus possible au moyen de la marge nette d'autofinancement le programme ambitieux mais obligatoire des prochains investissements et
- continuer d'amortir les dettes qui financent les anciens investissements.

En guise d'illustration de cette dépendance aux rentrées des personnes morales, faisons-nous une petite frayerie avant les divers et les petits fours : selon un rapide calcul de ma part, sans prétention ni garantie, il faudrait relever le taux d'impôt communal à environ 87,4, au lieu des 63,9 actuels, pour compenser une érosion de 50 % des rentrées fiscales sur le bénéfice des personnes morales. Ce qui représenterait une augmentation d'impôt à charge des personnes physiques de quelques 8 millions. De quoi faire fuir quelques bons contribuables et voir s'amorcer un dangereux mécanisme circulaire et itératif fait d'augmentations d'impôts qui font

suite aux départs de bons contribuables. Aussi, face à la quasi incompressibilité des dépenses, il sied de continuer de s'assurer du bien-fondé de chaque franc dépensé.

Reste que l'optimisme a également ses vertus, aussi saluons ce brillant exercice 2015 en approuvant les comptes qui nous sont présentés, c'est la recommandation que fait le groupe PLR-PVL ce soir.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Guggiari. Y a-t-il d'autres interventions du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil communal.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais déjà répondre aux deux questions de M. Etter avant la discussion générale. Au sujet la dette nette dans le rapport de gestion, cette demande avait déjà été faite au Conseil communal. Nous pourrions tout à fait ajouter un graphique sur la dette nette, seulement il faut savoir que celle-ci dépend énormément des liquidités au 31.12.2015. Elle n'est pas représentative de la situation d'endettement de la Commune. Nous pouvons avoir d'importantes liquidités au 31 décembre parce qu'un gros contribuable a versé un acompte au 31 décembre mais que, s'il verse ce même acompte au 3 janvier, nous n'aurons pas la même dette nette au 31 décembre alors que la situation financière de la Commune est identique. La dette nette, oui, mais il faudrait prendre ce graphique avec des pincettes car les liquidités de la Commune sont très variables en fonction des acomptes versés par les contribuables, respectivement les gros contribuables.

Au sujet de la gestion de la dette, pour l'instant c'est le monde à l'envers car on essaie de gérer les liquidités et d'éviter d'avoir des taux d'intérêts négatifs. Effectivement, avec les investissements qui s'annoncent, nous ne pourrons plus tout financer par les liquidités. Il faudra vraiment se poser la question de l'endettement.

Nous sommes en train de mettre au point un plan de trésorerie pour savoir comment nous allons utiliser ces trésoreries et pour quels investissements. Nous nous penchons sur de nouveaux emprunts qui seront indispensables et qui auront des taux largement inférieurs à ceux que nous avons actuellement. Je pense à l'emprunt de 20 millions Dexia que nous allons enfin pouvoir rembourser en 2017. Aujourd'hui, nous avons des offres d'emprunt à des taux de longue durée largement inférieurs à 1 %.

La gestion de la dette est aussi importante que la gestion des liquidités. C'est un problème auquel le Conseil communal est très attentif.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Carrel. La Commission financière souhaite-t-elle intervenir ? Le Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général pour le groupe Verts Centre Gauche-PCS. Lors de la lecture du message relatif aux comptes, nous avons été interpellés par la remarque quant au compte 020.305 à la page 2. Les cotisations à l'assurance maladie collective ont presque doublé par rapport au budget parce que l'assureur a augmenté de façon drastique ses primes suite à de nombreux problèmes de santé graves qu'ont eus des collaborateurs ou collaboratrices. Cette augmentation est préoccupante. Comme la santé des collaborateurs et collaboratrices nous tient à cœur, nous attirons l'attention du Conseil général sur ce problème.

Nous supposons que la Commune a entrepris toutes les mesures envisageables afin de prévenir d'autres cas et pour soutenir les collaborateurs ou collaboratrices frappés par ces difficultés. Est-ce que le Conseil communal peut nous le confirmer ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Schmidt. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. En effet, l'augmentation des primes est une mauvaise nouvelle. Néanmoins, il ne s'agit pas, je vous rassure tout de suite, de cas de mobbing, mais bien de cas maladie de longue durée parmi lesquels un AVC, une crise cardiaque, deux cancers dont un s'est terminé par un décès. Nous avons eu une sinistralité assez importante. Comme les assureurs ne font pas de cadeaux et tiennent compte des primes encaissées par rapport aux prestations versées, ils adaptent leurs primes d'après la réalité. Malheureusement, lors du renouvellement de notre police d'assurance, n'ayant eu aucune offre d'autres assureurs suffisamment intéressante, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'accepter ces augmentations.

Avec l'engagement de la responsable des ressources humaines, la Commune est en train de mettre en place un programme qui a pour but de veiller à la santé des collaborateurs, non pas de la détection précoce, au sens de l'assurance invalidité, mais qui permette un meilleur

encadrement en cas de maladie. Mais quand il s'agit de maladies telles que celles que je vous ai citées, il est impossible, malgré toute la bonne volonté, d'y faire quoi que ce soit.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme la Syndique. D'autres interventions ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général pour le groupe Verts-PCS. A la lecture du poste 020.319.15 « aide au développement », nous constatons avec satisfaction, après une intense publicité, que le fonds a été totalement épuisé à la fin de l'année. C'est une nouvelle réjouissante qui nous invite à dire que, pour les petites associations de la Commune, je précise, un fonds communal existe pour l'aide au développement. Il suffit de faire une demande. Ce compte a été épuisé cette année et nous espérons qu'il en sera de même pour 2016.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Moret. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

100.318.10 Honoraires pour mutations cadastrales

La Commission financière attend une explication au sujet de la différence importante entre les comptes 2015 et ceux de 2014 et le budget 2015.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Conseil communal.

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. La différence est due aux importants chantiers qui sont construits sur la Commune. Dans ce poste, il y a la comptabilisation de tous les frais de servitudes, de passages, plans conformes et autres. La différence dépend principalement des frais de mutations des chantiers sur des terrains privés ou ceux de chantiers communaux où il y a moins de frais de mutation.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Bapst. Je donne la parole au Conseil général. Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a deux remarques :

210.318.20 Taxes téléphoniques (cycle scolaire)

La Commission financière s'étonne de l'augmentation importante de ces taxes par rapport aux comptes 2014 et au budget 2015. Elle attend une explication à ce sujet.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. L'augmentation des taxes téléphoniques est due au fait que, jusqu'en 2014, Swisscom fournissait aux écoles un accès internet gratuit. Malheureusement, ce raccordement internet s'est révélé largement insuffisant car l'internet est de plus en plus utilisé dans les classes dont le nombre n'a cessé d'augmenter. En 2015, Swisscom nous a fourni un accès internet payant dont le montant n'a pas été budgétisé pour 2015, ce qui explique la différence.

2903.312 Chauffage et éclairage école de Villars-Vert

Hors cadre des comptes 2015, la Commission financière souhaite, à l'occasion, être renseignée sur le fonctionnement et les avantages, notamment financiers, constatés depuis la mise en place du chauffage à distance dans ce secteur de la Commune. C'est une remarque à laquelle M. Marthaler peut certainement répondre.

M. Thomas Marthaler, Conseiller communal. Pour répondre à cette question, le Conseil communal a fait analyser, en 2013, le Centre sportif et l'école de Villars-Vert par une société spécialisée dans ce domaine. Pour l'école de Villars-Vert, les coûts de FRICAD étaient, en 2013, de l'ordre de Fr. 90'000.--. En 2011, avec une chaudière à gaz, le montant était de Fr. 86'646.--. La différence est minime, par contre, il y avait une chaudière à gaz et, actuellement, avec le chauffage à distance, nous avons une solution totalement basée sur une énergie renouvelable. Pour le Centre sportif du Platy, pour le chauffage à mazout, le montant dépensé était d'environ Fr. 60'000.-- alors qu'actuellement avec FRICAD et un appoint à mazout, le montant est de Fr. 58'000.-- en 2013. Par contre là, l'énergie est renouvelable à 90 %. Nous pouvons vous fournir les contrats si vous le désirez.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a une remarque :

350.365.05 Dons extraordinaires aux sociétés locales

Une explication est attendue concernant le dépassement de Fr. 2'000.-- pour un montant budgétisé de Fr. 5'000.--.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Ce compte concerne le soutien d'actions spécifiques de nos sociétés sportives. Nous avons eu le club de badminton qui a fêté son anniversaire. Une association de judo s'est fondée concernant les communes de Marly, Fribourg et Villars-sur-Glâne et ces communes participent financièrement pour le tournoi junior, connu sous le nom de Littlekano. Pour ce tournoi un montant de Fr. 2'000.-- a été alloué en 2015. Il en va de même pour 2016, mais nous avons constaté que ce montant a déjà été comptabilisé en 2015, d'où la différence de Fr. 2'000.--.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Carrel. Je donne la parole au Conseil général.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général pour le groupe PS. Pour le compte 341 « Centre de sports, de loisirs et de la culture avec installations de protection civile », je ne vois pas de chiffre pour les entrées locatives des nombreuses occupations de l'armée.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Le montant se trouve dans le compte 341.427.10 qui est de Fr. 16'850.--.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Il s'agit là de la « location des locaux sportifs », je parle des installations de protection civile mentionnées dans le compte 341.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Excusez-moi, le chiffre se trouve en page 6 sous le compte 160.427 « location des locaux de la Protection civile » et le montant est de Fr. 57'763.25.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci MM. Carrel et Dietrich. D'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a une remarque :

580.366 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes

580.451 Participation du Canton aux frais d'assistance

580.452 Récusation frais d'assistance

Suite à ses demandes répétitives ces dernières années, la Commission financière se déclare satisfaite des commentaires explicatifs étayant les comptes sur ces différents postes. C'était une remarque pour remercier le Conseil communal qui nous a fourni un message plus complet.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général pour le groupe PDC. J'ai une remarque concernant le compte 620.314.02 « entretien des chemins communaux ». J'ai le plaisir de constater que les chemins communaux sont en général bien praticables et en très bon état. Le coût pour leur entretien de ces trois dernières années a été bien inférieur au montant budgété. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille diminuer ce poste dans les prochains budgets. Des événements imprévisibles peuvent rapidement faire augmenter les dépenses d'entretien.

Sur la base de ces quelques éléments, je m'interroge cependant sur l'état d'un petit tronçon entre le sud de Villars-sur-Glâne et le quartier des Cliniques à Fribourg. Certes un peu isolé, il

est pourtant bien fréquenté, tant en semaine comme liaison de mobilité douce pour rejoindre le plateau de Pérolles, que le week-end par les promeneurs, les coureurs et les cyclistes.

Malheureusement le tronçon situé sur notre Commune est en mauvais état et je crains qu'en cas de grosses intempéries, le chemin disparaisse dans la Sarine. Est-ce que des travaux de consolidation de ce sentier sont prévus prochainement ? Ce type d'entretien peut-il être financé par le poste 620.314.02 ou doit-il faire l'objet d'un message d'investissement ? En tous les cas, j'encourage le Conseil communal et les services extérieurs à maintenir la substance de nos chemins communaux qui est une contribution importante à la qualité de vie de notre Commune.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ?

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Effectivement, ce petit tronçon a déjà été avalé par la Sarine il y a quelques années et reconstruit par la protection civile, si je ne me trompe pas. Son entretien peut être pris dans le compte 620.314.10. Nous donnerons les instructions pour que son entretien soit fait rapidement. C'est peut-être un petit tronçon qui a échappé au service.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci MM. Küttel et Bapst. D'autres interventions ?

M. François Eugster, Conseiller général pour le groupe PDC. 620.314.10 « déblaiement de la neige et sablage des routes ». On a quasiment dépensé ce qui était budgétisé. Je me rappelle juste le débat où certaines personnes voulaient diminuer le budget pour le mettre sur un autre poste.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Eugster. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a plusieurs remarques :

720.314 Exploitation de la déchetterie de Ste-Apolline

La Commission financière désire savoir à quoi correspond le montant budgétisé non dépensé (env. Fr. 12'000.--).

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Le montant de Fr. 12'000.-- a été reporté pour cette année car nous avons obtenu un crédit d'investissement pour faire la couverture de la déchetterie et nous avons pensé qu'il serait judicieux de faire les travaux en même temps.

720.318.95 Surveillance de la déchetterie

La Commission financière a pris note que ce poste fera l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal dans le cadre du budget 2017 en vue soit de la mise en place d'un système de surveillance des déchetteries de quartier, soit d'y renoncer et, par là même, de supprimer définitivement le montant de Fr. 30'000.-- du budget.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. En 2015, nous avons renoncé à faire un certain nombre de rondes par les Securitas qui faisaient des contrôles ponctuels dans les différentes déchetteries. Nous avons pour l'instant renoncé à poser des caméras car cela pose différents problèmes : qui va les visionner ? Comment les facturer ? Etc. Par contre, cette année nous avons remis en action les rondes des Securitas pour amender les personnes qui déposent leurs déchets en dehors des heures d'ouverture officielles.

720.434 Produit du papier

La Commission financière souhaite obtenir, à l'occasion, de la part des services communaux une statistique sur les produits provenant du recyclage du papier des trois dernières années.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Si vous vous étiez donné la peine de lire la page 26, vous auriez eu les chiffres de Fr. 55'371.15 pour 2014, et de Fr. 62'216.70 pour 2015. Je vous donne encore volontiers le chiffre pour 2013 qui était de Fr. 57'721.--.

750.366 Promotion des énergies renouvelables

La Commission financière souhaite savoir ce qui a été fait pour cette promotion avec le montant dépensé de Fr. 42'437.60.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Nous avons dépensé Fr. 13'000.-- pour le ré-audit « Cité de l'énergie ». Sur ce montant, nous toucherons cette année une subvention du Canton mais pour l'exercice 2015 le montant a été imputé intégralement. Le solde d'environ Fr. 30'000.-- concerne l'étude pour la planification énergétique territoriale dont je vous avais parlé à l'occasion du budget 2015. C'est une étude qui fait l'inventaire complet des besoins et

des ressources énergétiques présents sur le sol de notre Commune et qui propose différents scénarios d'utilisation pour un chauffage efficient en matière de CO². L'étude va bientôt se terminer. Il y aura des publications qui permettront à tous de connaître qu'elle est le meilleur agent de chauffage pour leur bâtiment à Villars-sur-Glâne. Ce sont les deux montants dépensés en 2015 pour ce poste.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je remercie la Commission financière pour ces réflexions ainsi que MM. Bapst et Marmier pour les éclaircissements. Le Conseil général a-t-il quelque chose à souligner ?

M. Vanya Karati, Conseiller général pour le groupe PDC. Pour rebondir sur une question de la Commission financière, le groupe PDC a une question relative au compte 720.318.95 « surveillance des déchetteries ».

Lorsque nous voyons l'état des déchetteries de quartier, par exemple celle sise à proximité des Martinets, nous nous interrogeons sur l'allocation malheureusement inexistante des ressources disponibles pour la surveillance de ce type d'installation. En effet, l'état lamentable de la déchetterie des Martinets, pour ne citer qu'elle, pourtant récemment rénovée, ressemble plutôt à une décharge sauvage. Cela nous laisse songeurs, ce d'autant plus la récurrence de ce constat. L'impunité renforce la récidive et il est temps d'y mettre un terme.

Nous demandons au Conseil communal d'expliquer comment il compte faire appliquer le règlement concernant la gestion des déchets, respectivement son art. 29, en prévoyant des montants systématiques de Fr. 30'000.-- au budget, année après année, sans en investir un seul franc à la tâche dévolue.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Nous pensons qu'il est plus pertinent de mettre des surveillants de visu sur place que des caméras de surveillance, comme l'a dit mon homologue M. Bapst.

Les personnes qui ne font pas correctement avec leurs déchets, qui n'utilisent pas les bons sacs ou les mettent n'importe où, nous établissons des ordonnances pénales qui vont de Fr. 50.-- à Fr. 150.-- pour les rendre attentives à leurs agissements.

Malheureusement, il est toujours difficile de prouver que la personne est fautive car il faut fouiller le sac afin de trouver des indices. Nous avons aussi eu des difficultés de preuves devant le Tribunal de première instance de la Sarine où nous avons été déboutés, l'une ou

l'autre fois, par rapport à l'un ou l'autre récidiviste. C'est une question qui reste sur le grill et le Conseil communal restera attentif.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Un petit complément, pour vous dire que j'ai eu mal au poignet de signer les ordonnances pénales. En page 3, vous pouvez constater que nous avons encaissé un montant de Fr. 11'290.-- d'ordonnances pénales concernant uniquement les incivilités au niveau des déchets.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je remercie MM. Carrel, Bapst et Karati. D'autres remarques pour ce chapitre ?

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale pour le groupe PLR-PVL. Concernant le compte 720.434 « produit du papier », la question ne concerne pas les chiffres des années précédentes, mais plutôt une étude afin de savoir si le produit ne pourrait pas être augmenté en ayant un vrai recyclage du papier au lieu de simplement l'incinérer à Châtillon ?

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Le papier qui est récolté à Villars-sur-Glâne n'est pas incinéré à Châtillon. Il est recyclé dans un circuit via le ramasseur de déchets dont je ne peux pas vous donner le nom exact du lieu.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Oui, mais le papier et le carton sont mélangés. Nous pourrions obtenir un prix beaucoup plus élevé si on recycle le papier sans le carton.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Pour l'instant, le ramassage du papier et du carton n'est pas fait séparément.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Est-ce qu'une étude a été faite ou pas pour connaître combien nous pourrions gagner avec un recyclage séparé ?

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Non, cela n'a pas été étudié.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je remercie Mme Bernhard, MM. Carrel et Bapst pour les éclaircissements. Le Conseil général a-t-il d'autres remarques pour ce chapitre ? Tel n'est pas le cas nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, a deux remarques qui ont déjà été débattues par M. Olivier Carrel :

900.404 Impôt sur les mutations immobilières

La Commission financière constate une diminution importante déjà enregistrée en 2015. Elle garde l'espoir de nouvelles rentrées d'impôts avec la réalisation de grands projets de constructions comme le Vallon de Villars et Platy Centre II.

940.321 Intérêts des dettes

La Commission financière note qu'une réflexion aura lieu sur l'opportunité de procéder à de nouveaux emprunts, à l'échéance du remboursement de l'emprunt Dexia, compte tenu des importantes liquidités à disposition actuellement. La Commission financière ne doute pas que le Conseil communal choisira l'option la meilleure pour notre Commune.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil communal désire répondre ? Non.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2015.

Comptes des investissements 2015

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Pas de remarque, si ce n'est qu'en page 11, nous trouvons la consolidation des comptes d'investissements et nous pouvons remarquer que les

investissements nets 2015 sont de Fr. 10'549'000.--. Nous avons investi plus qu'en 2014 et nous investirons encore plus en 2016.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes du bilan 2015.

Comptes du bilan 2015

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes de fonctionnement par nature 2015

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2015 sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité, soit par les 48 Conseillers généraux présents ce soir.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport de gestion 2015

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le rapport de gestion est un document qui abonde en communications sur les différents dicastères et services de la Commune. Des statistiques

comparatives avec les communes environnantes ont été rajoutées dans cette édition 2015, ce qui la rend encore plus instructive et intéressante.

Je saisis cette occasion pour en remercier les auteurs, tant il est vrai que la rédaction d'un rapport annuel est toujours un travail fastidieux. L'exercice est réussi, un grand bravo.

Ce rapport vous a été transmis à titre informatif, mais il n'est pas soumis à un vote. Vous avez néanmoins la possibilité de vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil communal.

J'ouvre la discussion et je passe la parole à Mme la Syndique pour d'éventuels compléments d'informations.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal reste à disposition pour les éventuels commentaires.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général pour le groupe Verts-PCS. Le groupe salue la qualité et la richesse du rapport de gestion qui permet de tirer des renseignements importants sur la Commune.

Nous nous réjouissons particulièrement que le Conseil communal ait tenu compte de la remarque de notre collègue, M. Pierre-Yves Moret, de l'année dernière. Avec l'information sur le nombre de dossiers traités par le service social, nous recevons maintenant également celle sur le nombre de personnes (page 50). Ainsi, il apparaît qu'environ 650 personnes sont touchées. Il est plus juste, à notre égard, de parler de personnes et non pas de dossiers, terme « administrativo-barbare ».

Quant à la langue, selon inscription au registre des habitants (page 37), nous nous permettons de compléter le tableau. A l'école, nous sommes loin de 95% de francophones, tel que le graphique le suggère. Il ressort des enquêtes de l'Office fédéral des statistiques qu'environ un quart des habitants de Villars-sur-Glâne est bilingue et, par définition, maîtrise deux langues principales. En outre, environs 80% des habitants ont comme langue principale le français, 15% l'allemand et peut-être autant le portugais, pour ne citer que les groupes les plus importants en nombre.

Un autre fait notable et contre-intuitif concerne la croissance de la population. Fribourg est parmi les cantons auquel on prédit une des plus importantes croissances en termes de population ces 20 prochaines années. Pour l'instant, cette croissance ne se fait pas dans le centre cantonal. Car la croissance de l'agglomération a stagné cette dernière année. Des communes comme Givisiez, Matran et Marly ont même fait face à une perte d'habitants. Après des années de croissance à Villars-sur-Glâne le trend semble également s'invertir chez nous.

L'année dernière nous avons perdu près de 1% de notre population. Néanmoins, Villars-sur-Glâne peut se féliciter sur beaucoup de points qui montrent une évolution positive de notre Commune. Afin de nous donner quand même un objectif pour cette législature, permettez-moi de citer une autre statistique publiée dans la revue Bilanz de cette année. Il s'agit d'une enquête sur la qualité de vie dans les villes en Suisse qui compare des domaines aussi divers que le marché du travail, l'habitation, la formation, l'imposition, la culture et les loisirs entre autres. Selon cette enquête, Villars-sur-Glâne est la 136^{ème} ville sur 162. Certes, on peut remettre en question ce genre de comparaison, mais une chose est sûre, Villars-sur-Glâne peut faire mieux.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Schmidt. D'autres remarques ?

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale pour le groupe Verts-PCS. Concernant le point 8.5 « soins dentaires », je souhaite revenir sur l'intervention de Mme Renklicicek à la séance du Conseil général du 4 février 2016 à propos de la disparition de la Clinique dentaire de Villars-sur-Glâne.

Renseignements pris, ce sont 74 % des élèves de Villars-sur-Glâne qui ont fréquenté la Clinique dentaire en 2014 et 64 % des élèves en 2015. Si on analyse les chiffres par école, ce sont 81 % des élèves de l'école de Villars-Vert qui, en 2015, ont effectué les contrôles dentaires à la Clinique dentaire de leur quartier.

Je me joins à Mme Renklicicek pour regretter la fermeture de cette Clinique, particulièrement pour les enfants qui fréquentent l'école de Villars-Vert. Les installations sont là. Elles doivent être rénovées selon l'évaluation du Service dentaire scolaire cantonal et il ne s'agit pas de lésiner sur la mise en conformité des installations de cette Clinique. Mais ne serait-il pas faire preuve de prévention sanitaire que de maintenir la possibilité pour les enfants de l'école de Villars-Vert de consulter et de se soigner sur place ?

Pour les deux autres écoles de la Commune, je comprends que, pour des questions d'organisation pratique, les enseignants préfèrent que les élèves consultent dans une clinique mobile.

Serait-il possible pour la Commune de mettre en place avec le Service dentaire scolaire cantonal un arrangement mixte, qui combine l'accès à la Clinique existante pour les élèves de l'école de Villars-Vert et l'organisation de cliniques mobiles pour les deux autres écoles ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Uehlinger. Le Conseil communal souhaite répondre ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. D'une part, il serait difficile d'organiser un système mixte car notre Commune est rattachée au Service dentaire scolaire qui a prévu pour tous les élèves de Villars-sur-Glâne, le contrôle dans des unités mobiles et les soins à la Clinique de Pérolles.

Il est faux de dire que la disparition de la Clinique dentaire de Villars-Vert va diminuer le taux de contrôle des élèves de Villars-sur-Glâne. Les élèves continueront d'être contrôlés et les soins nécessaires continueront d'être prodigués si le dentiste constate que des soins doivent être effectués. Aucun enfant ne sera « laissé sur le carreau » concernant l'hygiène dentaire.

D'autre part, la proposition du Service dentaire scolaire d'avoir un service dentaire privé ne correspondait pas au souhait du Conseil communal.

De plus, après la fermeture de la Clinique, nous réaménagerons les locaux pour des besoins communaux, notamment pour la personne qui s'occupe de l'intégration des migrants, ce qui est une tâche importante dans ce quartier.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Dénervaud. D'autres remarques ?

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. J'ai recherché dans le rapport de gestion une statistique sur les marchés publics mais je n'ai rien trouvé. Est-ce que je n'ai pas bien regardé ou il n'y a pas de statistique ?

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. Nous n'avons pas de statistique sur les marchés publics que nous avons adjugés ou mis sur le marché. Beaucoup d'objets sont inférieurs à la limite du marché public et lorsque nous sommes contraints de le faire, nous le faisons via SIMAP

comme, par exemple, pour les écoles. Pour les petits travaux, nous ne sommes pas obligés de le faire.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Vous n'avez pas de marchés publics octroyés de gré à gré qui sont supérieurs à la valeur limite ?

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. Les marchés publics sont publiés sur SIMAP, le site cantonal général des marchés publics. Le reste se fait sur appel d'offres ou sur invitation de 3 ou 4 entreprises et pour les petites fournitures c'est de gré à gré.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Vous pouvez aussi le faire de gré à gré même si la limite est supérieure ?

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. Nous ne le faisons pas systématiquement, nous le faisons sur invitation.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Bernhard et M. Bapst. D'autres remarques ?

M. François Eugster, Conseiller général pour le groupe PDC. Page 23, « Commission des services techniques, Environnement, Energie et Agenda 21 », je constate avec plaisir qu'en 2015 cette commission n'a pas siégé, comme ce fût le cas durant toute la législature.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, ce point 5 sur le Rapport de gestion 2015 est clos. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Demande de prolongation au postulat n° 007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant « Recyclage des déchets en plastique »

Je vous rappelle qu'un postulat a été déposé le 8 novembre 2015 par Mme Marie-Lucie Uehlinger demandant d'étudier la possibilité d'organiser un tri sélectif des déchets en plastique à la déchetterie principale de Ste-Apolline. Le Bureau avait préavisé favorablement la recevabilité du postulat et sa transmission au Conseil communal avait été acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2015.

Le Conseil communal demande une prolongation du délai de réponse. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Le postulat de Mme Uehlinger est très intéressant. Les services techniques ont commencé cette étude qui demande beaucoup de temps. De plus, avec le changement de dicastères en ce début de législature, nous nous voyons contraints de vous demander une prolongation. Nous vous demandons de reconduire cette réponse pour la prochaine séance du Conseil général.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Carrel. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote final.

Celles et ceux qui acceptent la demande de prolongation de ce postulat sont priés de le manifester par main levée.

La demande de prolongation est acceptée à l'unanimité des membres présents ce soir.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous pouvons passer au dernier point de l'ordre du jour.

7. Divers

Mme Martine Vorlet, Présidente. Avant de donner la parole au Conseil général, j'ai une information pour les membres de la Commission de politique sociale. Ils sont priés de me rejoindre avec leur agenda en fin de séance, afin de trouver une date pour une prochaine rencontre de la Commission.

Par ailleurs, en date du 24 mai, vous avez reçu par mail un formulaire à remplir. Ce sont les données personnelles pour la Préfecture. Merci à celles et ceux qui l'ont déjà retourné. Je prie les Conseillers généraux qui ne l'ont pas encore complété de vous adresser à Mme Vonlanthen après la séance. Elle vous transmettra ce formulaire que vous pourrez remplir et signer encore ce soir. Il en va de même pour vos coordonnées personnelles pour la Commune, avec votre numéro d'IBAN. Si ce n'est pas encore fait, vous avez l'occasion de le faire après la séance de ce soir.

Voilà pour les petites communications, je donne la parole au Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général pour le groupe Verts-PCS. J'ai une remarque personnelle. C'était il y a dix jours, un mardi soir à 22h30, dans les quartiers du Platy, Cormanon et de Moncor. Tout comme les résidents au coeur sensible du home des Martinets,

certaines habitants dormaient peut-être déjà. D'autres s'apprêtaient à le faire quand tout à coup...

Quand tout à coup, ça commence à pétarader sec et ça va durer plus de dix minutes. Sur un kilomètre à la ronde le voisinage s'inquiète. Est-ce un exercice militaire, avec des balles à blanc, mené par les soldats cantonnés dans les abris du Platy ou des vandales en mal de provocation ? Non, vous n'y êtes pas du tout. Alerté par certains de ses lecteurs, c'est le journal « La Liberté » qui nous donnera l'explication trois jours plus tard.

Ainsi, chers collègues, ce ne sont ni l'armée ni des vandales, ce sont les organisateurs d'une fête de famille privée qui ont eu l'idée fort discutable de tirer de très bruyants feux d'artifice et de déranger ainsi en pleine semaine et sans beaucoup d'égards plusieurs centaines d'habitants de la Commune.

Comment un tel dérangement, injustifiable à mes yeux, a-t-il pu être autorisé ? En effet, quand il traite de la lutte contre le bruit, notre règlement de police, approuvé par le Conseil général en 2011, est on ne peut plus clair. Je cite :

Art. 42 ¹ *Il est interdit de faire du bruit sans nécessité.*

² *Chacun est tenu de prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité d'autrui (...) en particulier aux abords (...) des écoles et des lieux de repos.*

Art 43 ¹ *Toute mesure appropriée doit être prise pour réduire les nuisances en cas d'usage d'appareils sonores. Entre 22h00 et 7h00, cet usage n'est admis que dans des locaux fermés dans la mesure où le bruit ne peut importuner autrui.*

Au vu de ce qui précède, il semble que le préavis communal accordé pour un tel boucan n'est pas nécessairement marqué par le signe du bon sens. Il semble plutôt en contradiction avec l'intérêt public garanti de manière claire par notre règlement de police.

De là ma question : quels ont été les arguments avancés par le Conseil communal pour avoir préavisé favorablement une telle pétarade privée ? Une pétarade qui, en pleine semaine, a inquiété et dérangé de manière soudaine et irrespectueuse de nombreuses personnes dont je me fais, ici, le porte-parole.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Moret pour cette petite fable pétaradante et éblouissante. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Certes, le règlement prévoit le respect de la tranquillité de la Commune, mais il y a, néanmoins, une certaine tolérance dans le cadre de manifestations. Je ne parle pas de feux d'artifice, mais lorsqu'il y a des fêtes de mariage etc. au niveau du bruit, on ferme un peu un oeil.

S'agissant des feux d'artifice, il y a trois ou quatre demandes qui nous sont faites par année, que nous traitons en principe avec la plus grande rigueur. Nous n'en accordons qu'une seule, et encore « accorder » est un bien grand mot car ce n'est pas la Commune qui accorde, elle donne uniquement son préavis à la Préfecture. En général, nous le faisons maximum une fois par année et dans des circonstances particulières. Dans le cas d'espèce, le Conseil communal a jugé que les circonstances particulières étaient réunies et a préavisé favorablement cette demande, qui a été transmise à la Préfecture, qui est totalement libre d'octroyer l'autorisation ou non.

Je peux vous affirmer que nous le faisons du bout des lèvres et jamais au-delà d'une fois par année. Il y a eu des années où nous avons répondu négativement car nous avons estimé que les circonstances exceptionnelles n'étaient pas remplies.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci.

M. Laurent Chardonens, Conseiller général de la délégation UDC. Mon intervention est le résultat de plaintes de diverses personnes qui m'ont contacté en fonction des prises de position que j'ai eu l'occasion de mentionner dans le courrier des lecteurs de « La Liberté ». Elle est également soutenue par l'UDC de Villars-sur-Glâne.

J'en reviens à ce que M. Moret a mentionné toute à l'heure. Le 24 mai dernier, un feu d'artifice a troublé la soirée et le sommeil des habitants de Villars-sur-Glâne. Il était 22h30, lorsque la première pétarade illuminait le ciel de Villars-sur-Glâne. Après le 28 novembre 2015, c'est la deuxième fois qu'un tel raffut salue de manière péremptoire un anniversaire d'enfant. Je ne sais pas si de telles manifestations, autorisées par le Préfet, ont vraiment leur place actuellement avec tout ce qui se passe dans le monde : attentats, blocages et autres incivilités. Je reconnais que ceux-ci n'ont pas encore atteint la Suisse ni le canton de Fribourg, mais cela pourrait vite venir.

Si je ne me trompe pas, le temps entre 22h et 6h00 du matin est considéré comme période de repos pour l'ensemble de la population. Or, la police intervient pour bien moins qu'un feu d'artifice dans le cas de soi-disant tapages nocturnes à cause d'une sonorisation trop élevée.

Mon fils en a fait l'amère expérience. De plus, aucune annonce préalable n'a été faite dans le voisinage immédiat. Ce n'est pas parce que certains ont les moyens, qu'ils peuvent tout se permettre. Ces mêmes personnes ont ensuite l'outrecuidance d'envoyer une lettre, datée du 20 mai 2016, aux locataires des immeubles 11 à 33 de la route de Moncor pour leur ordonner de rentrer leurs enfants à 21h30 parce qu'ils font trop de bruit et là, on parle d'enfants, pas de locataires.

J'ai reçu une réponse écrite du Préfet concernant cette autorisation, qui ne traite que l'aspect technique de cette autorisation, dont la Commune de Villars-sur-Glâne a reçu une copie. Aucun motif d'ordre public ne s'opposait à cette mise à feu (dixit le Préfet).

Ma question est la suivante : est-ce bien la Commune qui gère les lois ou bien certains de leurs habitants en pratiquant le copinage politique afin d'obtenir des avantages et des droits que d'autres ne peuvent obtenir ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Chardonnens.

Mme Corinne Faessler, Conseillère générale pour le groupe PLR-PVL. A titre privé, je m'adresse à MM. Chardonnens et Moret. J'habite dans le même quartier que M. Moret et, effectivement, ce feu d'artifice a commencé à 22h30 et a rassemblé quelques habitants de mon quartier pour en profiter.

Dans le monde actuel, dans lequel on vit, je pense effectivement que nous avons des articles de loi par rapport à la Commune et aux feux d'artifice qui ont été demandés mais je vais revenir sur quelque chose que j'ai un peu de peine à entendre ce soir, on parle d'attentats etc., mais un feu d'artifice ce n'est que du bonheur. C'est pour fêter un mariage ou un anniversaire, je ne sais pas ce qui s'est passé dans cette famille, mais je trouve que nous avons d'autres choses à faire que de juger de très belles soirées chez des habitants de la Commune.

A titre privé, je peux comprendre votre raisonnement, mais 22h30 ce n'est pas 2h00 du matin ! Si cela avait été à 2h00 du matin je n'aurais pas été contente non plus mais 22h30 pour moi, c'est la fête et dans le monde dans lequel on vit, on peut se rassembler et fêter.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Faessler.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général pour le Groupe PS. J'habite également le même quartier et je rejoins les propos de Mme Faessler. En ce soir du 24 mai 2016, je me suis mis

à la fenêtre pour profiter des feux d'artifice que j'ai trouvés magnifiques. Finalement, les gens ont le droit de faire la fête. Nous vivons dans un monde quelquefois un peu brutal, il faut aussi savoir vivre. Il y a des pays beaucoup plus pauvres et qui savent beaucoup mieux faire la fête que nous.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Dietrich. D'autres réflexions ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le jour où tout le monde aura assez d'argent, nous aurons beaucoup de demandes et nous aurons une fois par semaine, en pleine semaine, la fête de la pétarade.

J'aimerais simplement dire qu'il faut séparer le principe de proportionnalité. Le Conseil communal a eu le souci de soupeser l'idée, les intérêts. Il a y un intérêt privé et l'intérêt de centaine d'habitants qui, ce soir-là, avaient autre chose à faire que faire la fête. Peut-être que mon collègue Jacques Dietrich oui, moi pas. D'autres devaient se lever à 5h00 du matin, d'autres étaient sur le point de s'endormir. Je fais allusion aux résidents du home des Martinets à moins qu'ils soient pétés aux somnifères.

Soit c'est une fête pour tout le monde, selon Mme Faessler, et on invite tous les habitants à venir fêter avec ces gens qui ont la chance de se payer un feu d'artifice. Mais, le premier point, on informe et, le deuxième, étant donné que c'est vu par tout le monde, on invite tout le monde. On est tellement dans une société cool et ouverte. Pour moi, si c'est privé, c'est privé, mais on n'utilise pas des moyens qui dérangent tout le monde pour fêter quelque chose qui est privé.

Je me réjouis du prochain 1^{er} août où ce sera vraiment le feu d'artifice de la Commune avec une fête qui est celle de tout le monde.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Moret. Pour clore le sujet, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je ne peux que prendre acte de tout ce qui vient d'être dit.

Je rappelle tout de même, et là je m'insurge, jamais le Conseil communal ne se laisse acheter par des personnes qui ont les moyens. Nous faisons les choses avec objectivité et nous ne donnons pas des préférences à tel ou tel autre citoyen. Je ne laisserai pas dire de telles choses. En revanche, nous pouvons, peut-être, avoir fait une appréciation qui n'a pas été convenable.

Je rappelle que si chaque fois que nous avons un téléphone, et je peux vous dire que je suis souvent dérangée par des appels de personnes qui se plaignent des jeunes qui, à minuit, voire une heure ou deux heures du matin, font un boucan de tous les diables et qu'ils ne peuvent pas dormir, je devais envoyer la police, surtout en été, je vous assure qu'on devrait par définition interdire tout bruit. Je vous demande donc un minimum de compréhension.

Le Conseil communal donne un préavis et parfois celui-ci a été négatif, ce qui n'a pas empêché le Préfet de donner son autorisation et là nous n'y pouvons rien.

Je peux vous promettre que nous préavisons les demandes de feux d'artifice avec des conditions strictes où il y a une circonstance exceptionnelle.

Là, je suis d'accord avec vous car personnellement je suis la première à le déplorer car cela dérange peut-être les personnes âgées des Martinets, les habitants mais aussi la faune, la flore et c'est très polluant !

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme la Syndique. Y a-t-il d'autres divers ?

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale pour le groupe PDC. Je veux juste rebondir sur ces feux d'artifice. Si cela peut vous rassurer, un de mes amis, banquier, m'a dit un jour que suite à un feu d'artifice il y avait souvent une faillite. Pour rassurer les gens qui pensent que beaucoup de gens ont trop d'argent peut-être que c'était la dernière fois que ces personnes ont fait un feu d'artifice !

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Comment Gauderon. Le sujet est clos.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. C'était les plus beaux pétards que je n'aie vus depuis longtemps. Ils ont duré quinze minutes. C'était un vrai feu d'artifice et cela fait plaisir que ça pète un peu à Villars-sur-Glâne !

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci. Passons à un autre sujet.

Mme Francine Defferrard, Conseillère général pour le groupe PDC. Notre groupe a appris le 19 mai dernier, par la presse, que 3 députés, associés à la Commune de Villars-sur-Glâne, avaient déposé, le 13 mai 2016, un recours auprès du Tribunal fédéral contre la révision de notre législation cantonale en matière d'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) adoptée par le Grand Conseil le 15 mars 2016.

Pour les cantons, il existe tout un éventail de mesures permettant de concrétiser le nouvel art. 15a al. 2 de la LAT, entrée en vigueur le 1er mai 2014, je vous cite quelques exemples :

- le contrat de droit administratif (cf art. 48 LATeC), avec la possibilité d'introduire un droit d'emption conventionnel à un prix d'achat à la valeur vénale ;
- l'obligation de construire dans les 5 ans, en cas de mise en zone à bâtir liée à la création d'un grand projet, en vigueur déjà dans le canton de Fribourg depuis 2010
- le classement conditionnel en zone à bâtir ;
- la décision imposant une obligation de construire ;
- le remaniement parcellaire ;
- le droit d'emption légal ; etc.

Le 15 mars 2016, le Grand Conseil a introduit un droit d'emption légal en faveur du Canton, pour des zones d'activités d'importance cantonale.; Il a en revanche renoncé à l'introduction d'un droit d'emption légal en faveur des communes.

Dans ses explications à la presse locale, l'un des députés recourants explique qu'à défaut d'adoption dans notre législation cantonale (LATeC) d'un droit d'emption légal en faveur des communes, le risque existe de voir le Conseil fédéral refuser, en 2019, le Plan Directeur cantonal (PDCant). Deux choses à ce sujet :

- l'art. 15a LAT n'oblige pas les cantons à introduire de droit d'emption légal, encore moins de droit d'emption légal en faveur des communes ;
- les dispositions transitoires de la LAT ne font aucun renvoi direct ou indirect à l'art. 15a LAT. Concrètement, cela veut dire que le Conseil fédéral n'aura pas la possibilité de refuser d'approuver le PDCant à établir d'ici 2019, même si celui-ci ne respecte pas une obligation d'introduction d'un droit d'emption légal en faveur des communes, dont nous avons vu que l'existence est douteuse

Dans notre Commune de Villars-sur-Glâne, moins de 10 % des terrains affectés en zone à bâtir entre 1999 et 2016 (soit pas plus de 30 parcelles) n'ont pas été l'objet d'un projet de construction mis à l'enquête publique ou à mettre à l'enquête publique prochainement. Notre Commune n'a pas de problématique de thésaurisation des terrains.

La qualité pour agir d'un simple citoyen auprès du Tribunal fédéral est douteuse. Parmi les recourants, figurent le Président du Parti socialiste fribourgeois ainsi que le Président du groupe socialiste au Grand Conseil.

Du point de vue du groupe PDC, auquel s'associent le groupe PLR-PVL ainsi que la délégation UDC, notre Commune de Villars-sur-Glâne, seule Commune à recourir parmi les 150 communes fribourgeoises, est instrumentalisée par le Parti socialiste fribourgeois. Les questions suivantes se posent :

- A partir de quand le Conseil communal a-t-il envisagé de recourir auprès du Tribunal fédéral ?
- Quand la décision de recourir auprès du Tribunal fédéral a-t-elle été prise ? De quels informations et documents disposaient alors nos Conseillers communaux pour prendre cette décision ?
- D'autres communes ont-elles été abordées par les trois citoyens concernés pour faire recours ?
- Quels sont les coûts en frais de justice et frais d'avocat pour une telle procédure, en particulier pour notre Commune de Villars-sur-Glâne ?

Nous attendons de la part du Conseil communal des réponses claires à ces questions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Defferrard, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Tout d'abord, concernant l'art. 15a, celui-ci n'est pas partagé par le Ministre de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du Canton, M. Ropraz. Je rappelle que ce droit d'emption légal en faveur des communes a été prévu par le Conseil d'Etat dans son projet. Le Grand Conseil ne l'a pas suivi pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Quant à la décision du Conseil communal, je ne vais pas vous répondre ce soir car je ne suis pas certaine d'être autorisée à vous donner ce type de réponse car il s'agit de la gestion des affaires de l'Exécutif. Je voudrais, au préalable, obtenir un avis de droit pour être sûre que ce genre de réponse peut être donnée au Conseil général.

Quant à l'instrumentalisation dont fait allusion Mme Defferrard avec les 3 groupes concernés, je répondrai tout simplement que, lorsque nous faisons de la politique, on a du courage et lorsqu'on a du courage, nous ne sommes pas instrumentalisés.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme la Syndique. D'autres interventions ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Les éléments que vous avez mentionnés par rapport aux outils de gestion de la zone à bâtir, notamment que la loi prévoit un droit d'emption pour les sites stratégiques cantonaux, est exact, ce sont des sites réservés pour des entreprises à haute valeur ajoutée.

Par contre, il n'y a rien de prévu pour les autres terrains et les sites réservés pour les entreprises à haute valeur ajoutée, malheureusement, ne seront pas disponibles pour les artisans et les PME et nous devons aussi avoir des terrains à disposition pour ce genre d'entreprises.

Vous avez également cité le pourcentage de terrains disponibles dans la Commune de Villars-sur-Glâne, mais il faut savoir que l'aménagement du territoire est devenu régional, voire cantonal, et aujourd'hui nous savons que nous n'avons pas assez de terrains en compensation car il y a des terrains en zone d'activités qui ne sont pas disponibles ou qui sont mal placés. Dans l'idéal, il faudrait soit rendre ces terrains disponibles, soit les sortir de la zone à bâtir.

Tous les instruments de gestion de la zone à bâtir sont très utiles pour le développement économique de notre Canton. Et puisque nous faisons de la politique, sauf erreur, le Conseil d'Etat ne saurait être instrumentalisé par le parti que vous avez mentionné, pourtant ces outils ont bien été proposés par ce dernier dans son projet de loi.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Marmier. D'autres interventions ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je remercie la Présidente et vous tous pour la minute de silence au sujet du décès de ma maman. Si aujourd'hui je suis là, c'est parce que ma mère m'a toujours dit que la société nous donne, mais il faut aussi savoir restituer.

Dans ma mémoire, ma maman restera toujours une personne qui m'aura appris à vivre.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Andina. D'autres interventions ?

M. François Grangier, Conseiller général pour le groupe PLR-PVL. J'aimerais rebondir sur les propos de Mme Defferrard. Je pense qu'il n'y a pas de problème à demander un avis juridique, mais j'aimerais connaître le coût d'un tel recours respectivement combien cela coûtera pour la Commune de Villars-sur-Glâne de s'engager dans cette procédure. Cette question a déjà été posée et j'aimerais avoir une réponse.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il n'y aura aucun coût pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. François Grangier, Conseiller général. Comment peut-on faire un recours au Tribunal fédéral sans coûts ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. Les coûts seront supportés par les autres recourants.

M. François Grangier, Conseiller général. Donc cela rejoint l'instrumentalisation de Mme Defferrard !

Mme Erika Schnyder, Syndique. Ceci est de la négociation.

M. Laurent Chardonnens, Conseiller général. Est-ce que c'est contractuel ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. J'ai donné ma parole et je ne reviendrai pas là-dessus.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Pour moi, c'est une question purement politique d'avoir ce droit d'emption ou pas et pour cela il y a l'instrument du référendum. J'aimerais savoir pourquoi le parti socialiste n'a pas lancé de référendum mais a choisi de former ce recours dont la Commune de Villars-sur-Glâne l'a rejoint dans ce recours.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je vous propose de vous adresser au parti socialiste.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. C'est la Commune de Villars-sur-Glâne qui a formé un recours sur une question politique. Est-ce qu'une étude a été faite pour savoir si c'est une question politique ou une question de droit ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La question est la suivante, du moins sous l'angle de la Commune, il y a actuellement une loi qui entre en vigueur pour appliquer une loi fédérale. La

loi fédérale a émis toute une série de restrictions sur les Communes qui doivent aménager leur territoire dans les règles prévues.

Les Communes doivent avoir en main les instruments de leur aménagement du territoire. Les dispositions que Mme Defferrard a citées, existent mais elles ont toutes quelques bémols sur lesquels je ne viendrai pas ici.

Un des instruments majeurs qui permet à la Commune d'avoir en main une gestion de son territoire est précisément de pouvoir, lorsque qu'elle met en zone constructible un terrain, s'assurer que cette mise en zone ne va pas servir à des intérêts privés en vue de thésaurisation, mais bien pour la réalisation de projets.

Le droit d'emption n'est pas un droit qui s'exerce à la légère. Il est subordonné, du moins pour celui qui était prévu par le Conseil d'Etat, à des conditions précises et strictes.

En enlevant ce droit à la Commune, on lui enlève tout instrument contraignant qui lui permette d'avoir une gestion de son territoire. La gestion du territoire est une affaire à la fois politique et juridique, mais c'est également une affaire de gestion de la Commune. La Commune a des devoirs et pour remplir ces devoirs, elle doit pouvoir avoir les cartes en main. C'est cet argument-là, entre autres, qui a été évoqué pour soutenir un tel recours.

Il y a évidemment la possibilité d'un référendum, mais il n'appartient pas aux communes de l'exercer.

Les discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil communal ont abouti au fait qu'une majorité du Conseil communal a estimé qu'effectivement il y avait là matière à s'adjoindre à ce recours, pour des raisons sur lesquelles, encore une fois, je ne vais pas m'étendre sans avoir la certitude que c'est une question qui ne relève pas strictement des charges liées à l'Exécutif et qui n'ont pas à être justifiées au sein du Législatif.

En ce qui concerne les coûts, encore une fois, j'ai eu un engagement formel comme quoi la Commune de Villars-sur-Glâne ne subirait aucun préjudice financier pour ce recours.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme la Syndique. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général pour le Groupe PDC. Je reviens sur la question des frais de justice dont vous mentionnez qu'il n'y en aura aucun à supporter par la Commune de Villars-sur-Glâne.

Vous n'êtes pas sans savoir que la qualité pour recourir devant le Tribunal fédéral nécessite un intérêt digne de protection, qualité que les autres recourants n'ont certainement pas.

Par contre, une Commune a une garantie constitutionnelle, garantie par la constitution fédérale, qui lui permet d'avoir une capacité respectivement une qualité de recourir beaucoup plus large.

Le risque que je vois, personnellement, c'est que nous avons des privés qui peuvent recourir par l'intermédiaire de notre Commune. C'est-à-dire que notre Commune devient un « prête nom » si j'ose m'exprimer ainsi. Cette fois-ci, c'est pour des délégués, la prochaine fois ce pourrait être pour quelqu'un d'entre nous, voire une autre fois une multinationale. Où s'arrêtera-t-on !

J'ai l'impression que lorsqu'on recoure, on fait une comparaison entre les risques et les bénéfices qu'on peut en retirer. C'est, à mon avis, un problème un peu dévié car la Commune ne va plus supporter ces coûts. On a donc une vision faussée de ce recours.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Mme la Syndique a réagi fortement lorsque M. Chardonnens a parlé des avantages que le Conseil communal pourrait tirer du privé.

Je regrette que Mme la Syndique n'ait pas réagi aussi fortement quand un parti politique propose de payer un recours. Cela revient, pour moi, exactement au même niveau.

A l'issue de ce débat, je demanderai à la Présidente si nous pouvons avoir une courte interruption de séance afin que nous puissions nous concerter.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je crois que M. Grangier mélange les choses. Au cours de ma carrière politique, j'ai toujours placé l'intérêt public avant tout. Le fait que nous n'ayons pas à payer des frais de recours ne signifie pas pour autant que nous avons été asservis à un parti politique.

Dans le passé, nous nous sommes déjà associés à diverses institutions qui ont aussi défendu un principe que nous avons estimé d'intérêt public et pour lequel nous avons pu sans autre nous rallier.

Je réfute le fait que l'on fasse des amalgames aussi saisissants pour nous accuser d'être à la botte ou à la solde d'un parti politique. Je rappelle que, bien des fois, j'ai pris des positions qui n'étaient pas forcément celles défendues par mon parti parce que j'estimais que l'intérêt public ne le méritait pas.

Dans une société comme la nôtre, dans une démocratie telle que nous avons, lorsque nous avons un régime où vous avez une majorité qui siège dans un Exécutif ou un Législatif que celle-ci ait aussi le droit de s'exprimer et qu'elle ait aussi le droit à la reconnaissance, même si elle déplaît fortement à l'avis de la minorité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général pour le groupe PLR-PVL. Il y a une question de Mme Defferrard à laquelle Mme la Syndique n'a pas répondu.

Pourquoi la Commune de Villars-sur-Glâne ? Et est-ce que d'autres communes ont été approchées ? Car d'après les chiffres, moins de 10 % des terrains seraient concernés. Est-ce que d'autres communes ont été approchées et quelle a été leur réponse, oui ou non ? Car je pense qu'une commune qui a beaucoup de terrains serait concernée à faire recours au TF. Par contre une commune comme Villars-sur-Glâne, j'ai un peu plus de peine à comprendre.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. J'ai dit que je ne répondrai pas à cette question.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En tant que membre de la Commission d'aménagement, je constate que les débats que nous avons, d'ordre financier, amènent à dire qu'il faut que la Commune ait un certain pouvoir sur l'aménagement du territoire.

M. Marmier est du même avis que moi et il n'est pas membre du parti socialiste, mais un élu des Verts-PCS. Je crois savoir qu'il défend ce point de vue. Je soutiens le Conseil communal

qui essaie de se donner des outils qui lui permettent de réaliser ce qu'on lui demande concernant le plan d'aménagement local et lorsqu'il y a des négociations à mener avec les différents partenaires. Certains parmi nous le savent mieux que d'autres. Pour le Vallon de Villars, nous n'avons pas eu besoin de droit de préemption ou autres mais, il y a eu une négociation entre les privés qui ont des terrains et la Commune qui a besoin de terrains, voire de terrains d'échange.

C'est dans ce sens-là, au-delà d'un clivage idéologique, en tant que membre de la Commission d'aménagement, s'il y avait ce droit de préemption, je pense que nous pourrions mieux faire notre travail et mieux défendre l'intérêt et la qualité de vie de notre Commune.

Mme Martine Vorlet, Présidente. En l'état des choses, étant donné que Mme la Syndique ne répondra plus aux questions, la question se pose de reporter cette discussion à l'ordre du jour d'une prochaine séance ou de continuer à débattre sur ce sujet ? Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Je suis très étonnée par cette discussion. Je rappelle que nous avons un règlement et que nous pouvons faire des propositions. Nous avons toutes sortes d'outils. Je pense que les partis qui sont intervenus ce soir pourraient utiliser les outils à disposition et arrêter ce procès d'intention.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Dernière intervention, M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général pour le groupe PDC. Je m'exprime en tant qu'architecte. J'ai eu, dans le cadre de ma profession, des discussions avec une commune qui voulait mettre en zone un terrain à bâtir d'un privé. La commune a exigé une convention et que si ce privé n'acceptait pas cette convention son terrain ne serait pas mis en zone. Il y avait aussi un règlement de frais lié à ceci.

Il y a déjà, je pense, aujourd'hui, des moyens dont la commune disposent, on parle de pouvoir, de choses et autres cela existent déjà aujourd'hui dans la loi.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous propose une courte interruption de séance pour clore le sujet et décider la suite à donner car nous n'allons pas continuer à s'étendre sur ce sujet.

La séance est interrompue de 21h49 à 21h55.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Il n'est plus l'heure de passer à un ping-pong de questions-réponses sur ce sujet-là. Je donne encore une fois la parole au Conseil général puis au Conseil communal pour clore le sujet. Quelqu'un souhaite prendre encore la parole ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je me réfère à l'article 61 du règlement du Conseil général qui traite les résolutions.

« Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants »

Je pense que nous sommes là devant un événement important, dans la mesure où la Commune s'est engagée à certaine chose et dans des circonstances un peu opaques. De ce fait, le groupe PLR-PVL, accompagné du PDC et de l'UDC, aimerait formuler la résolution suivante :

- Nous recommandons au Conseil communal de ne plus utiliser sa majorité pour servir des intérêts politiques et non directement la Commune et sa population. Nous demandons le réexamen de la motivation du recours en question.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Vous nous présentez une résolution. Devant une telle demande, j'imagine que nous devons voter pour ou contre cette résolution. M. Grangier, pouvez-vous reformuler votre résolution afin que nous puissions l'écrire. Mme Polito souhaite réagir.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. En tant qu'ancienne présidente, je n'aurais pas laissé une telle discussion se dérouler. Nous sommes dans une situation où, à mon avis, certaines personnes du Conseil général ont outre passé leur compétence. Je pense que vous auriez dû arrêter la discussion, Madame la Présidente.

Personnellement j'aimerais que nous arrêtions ici et que Mme la Présidente ne soumette pas cette résolution au vote car cette discussion ne s'est pas passée dans les formes. Nous allons analyser les choses plus en détail au niveau des formes. J'aimerais, Madame la Présidente, que vous preniez vos responsabilités.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci Mme Polito. Je vais prendre mes responsabilités. Je souhaite que nous mettions au vote cette résolution. Je pense que tout a été fait dans les formes. M. Grangier pouvez-vous répéter la formulation.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL accompagné du PDC et de l'UDC recommande au Conseil communal de ne plus utiliser sa majorité pour servir les intérêts politiques et non directement la Commune et sa population. Nous demandons le réexamen de la motivation du recours.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. J'ai une question par rapport à la deuxième partie de la résolution. Je n'ai pas sous les yeux le règlement du Conseil général, mais M. Grangier nous dit que c'est purement déclaratif. Par contre, dans la deuxième partie de sa résolution, il demande tout de même à réexaminer le recours. Est-ce que c'est du ressort du Conseil général ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Dans ce cas de figure, le Conseil communal peut décider ce qu'il veut. C'est totalement déclaratif. Est-ce que cette résolution est bien comprise ? Je vais donc la soumettre au vote. Une dernière question, Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Si nous acceptons cette résolution « de ne plus »... pourriez-vous la reformuler s'il vous plait.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le groupe PLR-PVL, accompagné du PDC et de l'UDC, recommande au Conseil communal de ne plus utiliser sa majorité pour servir les intérêts politiques et non directement la Commune et sa population. Nous demandons le réexamen de la motivation du recours.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Cela signifie que dans cette résolution, il y a un jugement sur la majorité du Conseil communal «...de ne plus utiliser... » signifie que cela a déjà été utilisé ou fait ! Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre « ...ne pas... » au lieu de «...ne plus... » ?

M. François Grangier, Conseiller général. Mme la Syndique a déclaré toute à l'heure que c'était la majorité du Conseil communal qui avait pris la décision. De ce fait, j'estime que c'est la majorité qui doit être blâmée. « Blâmé » est un bien grand mot, excusez-moi.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous donne encore la parole avant de passer au vote. Mme Renklicikek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère générale. Le groupe socialiste est outré de la tournure que cette discussion a prise et regrette vraiment la haine partisane de certains élus.

Le groupe socialiste ne doute pas que le Conseil communal, dans son entier, réfléchit d'abord en termes d'intérêt de la Commune et de sa population. C'est une évidence et, d'ailleurs, la question que nous devrions nous poser c'est pourquoi les autres Conseillers généraux des autres communes ne posent pas la même question, mais dans le sens inverse à leur Conseil communal ?

Ensuite, il y a un principe de collégialité, je pense que tout le monde, ici présent, a des notions de base en termes de politique. Il y a une preuve de collégialité dans les exécutifs. Il n'y a pas de majorité ou minorité, c'est le Conseil communal qui a pris la décision. Tous les Conseillers communaux doivent suivre la décision qui a été prise.

Dans ce cas-là, je trouve que Mme la Présidente aurait dû effectivement mettre un terme à cette discussion qui sort du cadre du Conseil général.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci. M. Overney.

M. Olivier Overney, Conseiller général pour le groupe Verts-PCS. J'ai une question concernant la formulation. J'ai compris que «...sa majorité ne peut pas servir les intérêts politiques... ». Je ne vois pas ce que le Conseil communal peut faire d'autre que servir des intérêts politiques ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil communal veut encore éclaircir ou nous pouvons passer au vote maintenant ?

M. Angelo Carnevale, Conseiller communal. C'est quoi cette opacité ! Expliquez clairement en termes élémentaires que tout le monde puisse comprendre. Pourquoi je ne comprends pas ! Le Conseil communal, formé de neuf élus, avec une majorité de centre gauche. Vous avez aussi votre élu et ils ont discuté de ce problème et parlé clairement ! Qu'est-ce que c'est comme opacité ! Vous avez perdu, la démocratie est faite comme ça. Ceux qui ont la majorité, ils gèrent et ils gouvernent. Trouvez d'autres solutions qui servent les intérêts de notre Commune. C'est une mascarade ce que vous êtes en train de faire. C'est une parade.

Nous allons voter sur quoi ? Faites-le juridiquement si vous avez les moyens de vous opposer au règlement.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous remercie et nous allons passer au vote. Sur cette résolution.

Celles et ceux qui acceptent la résolution prononcée tout à l'heure sont priés de le manifester par main levée

Il y a une égalité parfaite, 24 oui et 24 non

Mme Martine Vorlet, Présidente. En cas d'égalité c'est le Président qui départage. Comme j'ai voté en faveur de cette résolution, je départage en sa faveur.

Le sujet est clos. M. Marmier souhaite prendre la parole.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. J'ai un divers qui, après les pétarades politiques et les pétarades de feux d'artifice, nous changera un peu !

En date du 18 juin 2016, nous aurons l'occasion d'accueillir un rallye de véhicules électriques qui se rend de Genève à Hambourg. Toutes sortes de véhicules électriques défilent à Villars-sur-Glâne, plus précisément à Nuithonie.

Nous profiterons également de cette occasion pour recevoir notre label « Cité de l'Energie ». J'ai déjà eu l'occasion de vous informer lors de la dernière législature que nous étions la première commune du Canton avec un résultat de 67 % avec un nouveau barème plus rigoureux où toutes les communes partenaires sont un peu descendues. Notre Commune a progressé et c'est très réjouissant pour notre politique énergétique et de mobilité, mais également d'aménagement du territoire qui fait partie de cette évaluation.

Le 18 juin 2016, il y aura le rallye, mais également une exposition de notre partenaire de mobilité le Groupe E et également Tesla, entre autres, qui nous donnera un aspect très dynamique et moderne en termes de mobilité électrique.

Il y aura également une petite partie officielle où la Commune recevra son label « Cité de l'Energie ». Le Conseil communal sera représenté par moi-même et le Canton par la Présidente du gouvernement, Mme Marie Garnier.

Vous allez recevoir tout prochainement une invitation dans vos boîtes aux lettres.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Marmier pour cette information réjouissante. Y a-t-il d'autres divers ? Tel n'est pas le cas. Nous arrivons au terme de cette séance. Je comprends les frustrations et les interrogations, mais parfois il y a des décisions à prendre qui ont été prises ce soir. Je clos la séance et je vous souhaite une bonne soirée et vous invite à l'apéritif qui suivra.

La séance est levée à 22 heures 10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Présidente


Martine VORLET



Commune de Villars-s-Glâne

Comptes 2015

points essentiels et

perspectives d'avenir

Olivier Carrel, VSG, le 2 juin 2016

1. GÉNÉRALITÉS

- ▶ Bénéfice 576'120.-
 - B15: - 276'460.-
 - C14: +855'183.-
 - =réjouissant (cf. Fribourg et Bulle)
 - ▶ Nombreuses réserves & amortissements
=12'256'212.-
 - ▶ Compte financier : +3'355'542.-
 - ▶ Liquidités 31.12.15: 34'320'040.-
 - ▶ Investissements nets 2015: 10'549'085.-
(3'003'204 en 2014), financés 100 % par liquidités
-

-
- ▶ Identique 2014 (pas de dette remboursée en 2015)
 - ▶ **56'928'870.-** au 31.12.2015 (= 1997)
 - ▶ max 94'121'000.- en 2006
 - ▶ 4'668.- par habitant
 - ▶ 9'051.- par habitant en 2006
-
- ▶

1. GÉNÉRALITÉS

- ▶ Recettes fiscales PM + PP en hausse
- ▶ Réserves totales au 31.12.15
(comptables): 23'499'039.-
- ▶ 2014: 21'333'600.-
- ▶ + 2'165'439, + 10%



-
- ▶ 22'107'980.- au 31.12.2014
 - ▶ 15'458'769.- au 31.12.2015
 - ▶ - 6'649'211.-
 - ▶ Due aux importantes liquidités au 31.12.2015
 - ▶ 34'320'040.- + compte courant de l'Etat
 - 5'486'138.-
-



2. CHARGES

charges brutes

▶ C 2015: 56'480'013.-

▶ C 2014: 55'448'000.-

+ 1'032'013.-

+ 1,8%



2. CHARGES

charges nettes

- ▶ C 2015: 42'864'697.-
- ▶ C 2014: 41'044'982.-
 - + 1'819'715.-
 - + 4,4%
- ▶ Affaires sociales: + 650'201.-
 - + 7%
 - Soit 9'882'241.-



3. REVENUS a) impôts conjoncturels

- ▶ **Gains immobiliers:**
- ▶ 548'410.- en 2015
- ▶ -636'945.- C 14 (-53%)
- ▶ -251'000.- B 15 (-31%)
- ▶ **Difficile à budgétiser/ prudence**



▶ **Mutations immobilières:**

▶ 848'969.- en 2015

▶ - 2'791'782.- C 14

▶ - 1'151'031.- B 15

▶ **MAIS:**

▶ Transaction unique importante en 2014
(3'640'000.-)

▶ 2013: 1'097'247.- > normalité

▶ PAL, nouvelles ZB



3. REVENUS

b) impôts PP

- ▶ Estimations prudentes (sans 2,2% Etat)
- ▶ + 1'695'926.- C 14 : + 8,4%
- ▶ +1'235'215.- B 15: + 5,9%
- ▶ **Bonne surprise** qui demande confirmation
- ▶ Inversion de la tendance négative
- ▶ Pérennité (pas PM), anti RIE III

3. REVENUS

c) bénéfice PM

- ▶ 25'851'533.- en 2015 (avec prudence, sans % Etat)
 - ▶ + 6'851'533.- B15 (+ 36%)
 - ▶ + 1'046'993.- C14 (+ 4,2%)
 - ▶ **MAIS:**
 - ▶ Grande dépendance à un seul contribuable
 - ▶ 52,5% PM / 47,5% PP : exception cantonale
-



3. REVENUS

c) bénéfice PM

- ▶ RIE III 2019 (?):
 - ▶ -57% pour VSG (chiffre officiel) (hors compensation & hors péréquation)
 - ▶ = -15'251'215.- sur comptes 2015 (B + C)
 - ▶ **VSG la plus touchée** (industries)
 - ▶ avenir très incertain PM: cf. Richemont, *Le Temps* du 20.05.2016, ralentissement aussi en Europe, -18% prévu sur CA premier semestre 2016
-



4. Conclusion

▶ **Comptes 2015:**



▶ **Horizon financier :**
Mesures inévitables
à prendre



merci

Pour votre attention!